

**REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « PORRENTRUY – VILLE D'ETUDES » (N° 1249)  
(LE CENTRE)**

**Séance du 14 décembre 2023**

**Point n° 5**

Effectivement, la réforme visant à étendre la durée d'une année la maturité gymnasiale a récemment été actée. Cette décision, qui aura des implications significatives sur l'enseignement dans notre ville, nécessite maintenant une attention particulière de notre part. Cette avancée importante dans le domaine de l'enseignement nécessite maintenant une action déterminée de notre part pour garantir que Porrentruy reste un lieu d'excellence en matière de formation.

Afin de garantir une transition fluide et réussie vers ce nouveau modèle, il est impératif d'entamer des discussions avec les autorités cantonales. Nous sommes convaincus que cette réforme offrira des opportunités enrichissantes pour nos étudiants, mais il est crucial de s'assurer que les conditions nécessaires soient réunies.

Actuellement, le Canton du Jura suit de près les grandes lignes qui seront proposées par les cantons de Vaud, Neuchâtel, et Berne. Nous attendons avec intérêt les orientations qui émergeront de ces régions voisines, car elles fourniront un cadre de référence précieux pour l'adaptation de notre propre système éducatif.

Concernant la mise en œuvre concrète de la réforme, les premiers étudiants diplômés de la maturité gymnasiale, selon le nouveau format, sont prévus pour l'année 2038. Cela nous donne le temps nécessaire pour planifier soigneusement la transition, en prenant en compte tous les aspects, de l'infrastructure aux programmes pédagogiques.

Dans cette optique, la commune de Porrentruy s'engage à initier les premières discussions avec le canton au cours de l'année 2024. Nous sommes déterminés à travailler en collaboration avec toutes les parties concernées, pour garantir la mise en œuvre réussie de cette réforme dans notre commune.

Il est de notre responsabilité collective de veiller à ce que nos jeunes bénéficient d'un environnement de formation optimal et de qualité. Cela signifie non seulement l'adaptation des locaux existants, mais également la création de conditions propices à un apprentissage épanouissant.

Nous croyons fermement que cette réforme, bien mise en œuvre, contribuera à renforcer la qualité de l'enseignement et à préparer nos jeunes à relever les défis futurs.

27 novembre 2023

Le Conseil municipal